

————— **Rapport de recherche** —————

**Modifier les attitudes antisociales des délinquants
du sexe masculin sous responsabilité fédérale en
liberté sous condition : Analyse préliminaire du
programme communautaire Contrepont**

This report is also available in English. Ce rapport est également disponible en anglais. Should additional copies be required, they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

**Modifier les attitudes antisociales des délinquants du sexe masculin sous responsabilité
fédérale en liberté sous condition : Analyse préliminaire du programme communautaire
Contrepoint**

Annie K. Yessine
Direction de la recherche

et

Daryl G. Kroner
Établissement Pittsburgh

Avril 2004

REMERCIEMENTS

Ce projet est le fruit d'une collaboration entre la Division des programmes de réinsertion sociale et la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada. Il n'aurait pu être réalisé sans la généreuse contribution de nombreuses personnes. D'abord et avant tout, les auteurs remercient Lynn Stewart et Franca Cortoni, dont l'appui a permis d'obtenir toutes les ressources nécessaires pour mener à bien cette étude. D'autres membres du personnel du Service correctionnel du Canada ont également joué un rôle important. Nous exprimons notamment notre reconnaissance à Phil Chitty et Toni Hemmati, qui ont facilité de manière habile et compétente le processus de collecte des données. Nous sommes également reconnaissants envers Don Andrews de l'Université Carleton pour son aide et ses commentaires durant la réalisation du projet.

Résumé

Cette étude préliminaire a porté sur l'efficacité du programme Contrepoint, un programme communautaire à l'intention des délinquants du sexe masculin sous responsabilité fédérale en liberté sous condition chez qui l'on a détecté une grande probabilité de récidive. Contrepoint a pour objectif de réduire le risque de récidive en inculquant aux participants les habiletés nécessaires à l'acquisition d'attitudes prosociales. Afin d'amener une transformation sur le plan des attitudes et du comportement et d'accroître la responsabilité personnelle du délinquant, Contrepoint s'inspire de la théorie de l'apprentissage social et applique des méthodes et principes cognitivo-comportementaux. Ainsi, il aide les participants à acquérir des aptitudes d'autosurveillance et d'autogestion et il enseigne la mise en contexte et la résolution générale de problèmes; il comporte des présentations et pratiques interactives, un apprentissage séquentiel et structuré, la présentation de modèles prosociaux, des jeux de rôles, des répétitions, et des techniques efficaces de renforcement et de désapprobation.

L'étude a consisté en une comparaison entre 332 participants au programme Contrepoint et un groupe témoin de 332 délinquants n'ayant pas participé au programme. Les deux groupes étaient appariés quant au risque de récidive et à la participation antérieure à d'autres programmes. L'étude avait pour but premier de déterminer si la participation au programme Contrepoint modifiait les attitudes antisociales. Son second but était de déterminer si la participation au programme était associée à une baisse du nombre d'échecs ou de la récidive. Les autres mesures des résultats incluaient les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions.

La première série d'analyses visait à déterminer si la participation au programme Contrepoint entraînait une diminution des attitudes antisociales, de la neutralisation et des attributions criminelles négatives. Les constatations ont révélé que le programme permettait effectivement de réduire les attitudes antisociales chez les participants au programme. Elles ont aussi démontré, et ce résultat est encore plus important, que cette réduction était liée d'une manière significative à une diminution des suspensions, des révocations et des nouvelles infractions.

En deuxième lieu, après une période de suivi moyenne de 1,4 an, 25 % des délinquants ayant achevé le programme Contrepoint avaient fait l'objet d'une suspension et 14 %, d'une révocation, tandis que 28 % avaient commis une nouvelle infraction. Par contre, 37 % de ceux qui n'ont pas achevé le programme ont fait l'objet d'une suspension et 35 %, d'une révocation, et 48 % ont commis une nouvelle infraction. Dans le groupe témoin, les taux de suspension, de révocation et de nouvelles infractions étaient respectivement de 37 %, 26 % et 45 %. Cela signifie que les délinquants qui ont achevé le programme Contrepoint ont affiché une réduction de 32 % du nombre de suspensions, de 46 % dans le nombre de révocations et de 46 % également pour ce qui est des nouvelles infractions.

Pour pousser plus loin la comparaison entre les participants au programme Contrepoint et le groupe témoin par rapport à ces mesures, les auteurs ont utilisé des analyses de régression de Cox. Cette forme avancée d'analyse statistique a permis de faire en sorte que les participants et le groupe témoin soient équivalents sur les plans du risque, du besoin d'intervention, de la participation antérieure à des programmes et de l'intervalle d'exposition au risque dans la collectivité. Les résultats ont révélé que, comparativement aux délinquants qui ont abandonné le

programme et à ceux qui n'y ont pas participé, les délinquants qui ont achevé le programme Contrepoint ont affiché des réductions significatives pour les trois types de résultats. En tenant compte, sur le plan statistique, du besoin criminogène, du risque et de la participation antérieure à des programmes, on a pu constater que ceux qui ont achevé le programme Contrepoint affichaient une réduction de 24 % quant au risque d'être visés par une suspension, de 38 % quant au risque d'être visés par une révocation et de 33 % quant au risque de commettre une nouvelle infraction, comparativement aux délinquants ayant abandonné le programme ou n'ayant jamais été exposés au contenu du programme.

D'autres analyses ont porté sur les résultats obtenus par les délinquants qui ont entamé, mais n'ont pas achevé le programme. Comparativement aux délinquants qui ont achevé le programme ou qui n'y ont pas participé, les décrocheurs étaient 26 % plus susceptibles d'avoir fait l'objet d'une suspension, 83 % plus susceptibles d'avoir fait l'objet d'une révocation et 39 % plus susceptibles d'avoir commis une nouvelle infraction. Ces résultats rejoignent les conclusions d'études qui révèlent régulièrement un accroissement des taux d'échec chez les délinquants qui abandonnent des programmes correctionnels. Un examen du dosage des programmes (la proportion des programmes qui doit être achevée pour entraîner une baisse du risque) a révélé que toutes les séances du programme devaient être achevées pour entraîner une baisse des taux de suspension, de révocation et de nouvelles infractions. L'achèvement d'une partie seulement du programme n'a pas résulté en une baisse de la récidive.

En ce qui concerne l'origine raciale, le programme Contrepoint semblait avoir répondu aussi bien aux besoins des délinquants autochtones qu'à ceux des autres délinquants. Dans tous les groupes raciaux, des baisses significatives des taux de suspension, de révocation et de nouvelles infractions ont été constatées après l'achèvement du programme. En ce qui concerne l'ampleur absolue, les diminutions de taux constatées chez les délinquants qui ont achevé le programme étaient légèrement plus marquées pour les délinquants autochtones. Enfin, les résultats ont aussi révélé que les réductions étaient plus prononcées chez les délinquants à risque élevé qui ont achevé le programme que chez les délinquants ayant un niveau moindre de risque.

Dans l'ensemble, l'étude met en lumière plusieurs points importants. Premièrement, les résultats démontrent que le programme Contrepoint constitue une intervention prometteuse pour modifier les attitudes antisociales. Deuxièmement, ils appuient le principe de gestion du risque selon lequel il faut offrir une intervention plus intensive aux délinquants à risque plus élevé. Troisièmement, l'étude montre que le programme est tout aussi efficace pour réduire la récidive chez les délinquants autochtones. Enfin, la médiocrité des résultats affichés par les décrocheurs signifie qu'il faut poursuivre les recherches pour mieux comprendre les facteurs qui permettraient d'améliorer le taux d'achèvement des programmes chez ces délinquants. Somme toute, cette étude préliminaire révèle que le programme Contrepoint constitue un programme correctionnel approprié pour les délinquants qui ont besoin d'une intervention axée sur les attitudes antisociales pendant qu'ils sont sous surveillance dans la collectivité.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
RÉSUMÉ	ii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
INTRODUCTION.....	1
Objet	3
MÉTHODE.....	4
Participants.....	4
Mesures.....	4
<i>Échelle modifiée des sentiments criminels (CSS-M; Shields et Simourd, 1991)</i>	4
<i>Échelle de la fierté d'être délinquant (PID; Shields et Whitehall, 1991)</i>	5
<i>Mesure modifiée de neutralisation (NM-M; Atkinson, 1998)</i>	6
<i>Mesure des attitudes et fréquentations criminelles (MCAA; Mills et Kroner, 1999)</i>	7
<i>Inventaire des attributions criminelles (CRAI; Mills et Kroner, 2001)</i>	8
<i>Valeurs manquantes sur les tests psychométriques</i>	9
<i>Évaluation initiale des délinquants</i>	9
<i>Échelle d'information statistique sur la récidive-R1</i>	10
<i>Participation antérieure à des programmes</i>	11
<i>Mesures des résultats</i>	12
<i>Intervalle d'exposition au risque</i>	12
Façon de procéder.....	12
RÉSULTATS.....	15
Équivalence entre les participants au programme Contrepoint et les membres du groupe témoin	15
Caractéristiques des délinquants qui n'ont pas achevé le programme Contrepoint	18
Incidence du programme Contrepoint sur les attitudes antisociales	19
Incidence du programme Contrepoint sur la récidive	22
<i>Taux de survie de tous les participants au programme Contrepoint</i>	24
<i>Taux de survie des délinquants qui ont achevé le programme Contrepoint et de ceux qui l'ont abandonné</i>	25
<i>Effet du dosage du programme sur la récidive</i>	26
<i>Incidence de Contrepoint sur la récidive pour tous les niveaux de risque</i>	28
<i>Impact de Contrepoint sur la récidive dans différents groupes raciaux</i>	29
ANALYSE	33
Limitations des résultats	35
Conséquences et suggestions pour la recherche future	36
Conclusion.....	37
BIBLIOGRAPHIE.....	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Différences moyennes entre les participants et le groupe témoin quant à l'âge, au risque, à la participation antérieure à des programmes et à la durée de la peine.....	16
Tableau 2 : Origine ethnique, état matrimonial et antécédents criminels des participants et des membres du groupe témoin	16
Tableau 3 : Cotes des besoins criminogènes pour les participants et le groupe témoin.....	17
Tableau 4 : Raisons de l'interruption du programme	18
Tableau 5 : Coefficients de corrélation simple entre la récidive et tant le risque que la participation antérieure à des programmes	19
Tableau 6 : Tests t pour échantillons appariés des mesures	20
Tableau 7 : Taux de récidive (%) pour les différentes catégories de participation au programme	24
Tableau 8 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions des participants au programme Contrepoint et des délinquants du groupe témoin, avec neutralisation des besoins criminogènes	25
Tableau 9 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions chez les délinquants qui ont achevé le programme Contrepoint et chez ceux qui l'ont abandonné, après neutralisation des besoins criminogènes, du risque et de la participation antérieure à des programmes.....	26
Tableau 10 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions chez les sous-groupes de participants au programme Contrepoint, avec neutralisation des besoins criminogènes, du risque et de la participation antérieure à des programmes	27
Tableau 11 : Taux de récidive moyens (%) dans les catégories de dosage du programme.....	28
Tableau 12 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions chez les délinquants qui ont achevé le programme Contrepoint et chez les décrocheurs à risque faible, moyen ou élevé, après neutralisation des besoins criminogènes et de la participation antérieure à des programmes	30
Tableau 13 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions chez les délinquants de race blanche, autochtones et d'autres minorités raciales qui ont achevé le programme Contrepoint et chez ceux qui ne l'ont pas achevé, avec neutralisation des besoins criminogènes et de la participation antérieure à des programmes.....	31

INTRODUCTION

La gestion efficace et efficiente des individus qui ont des démêlés avec le système de justice pénale préoccupe beaucoup de personnes. Les universitaires de diverses disciplines s'efforcent de comprendre, de prévoir et d'influencer la manifestation du comportement criminel. Cet intérêt a abouti, entre autres, à un corpus croissant de recherches sur les prédicteurs de la conduite criminelle et à l'élaboration de programmes d'intervention appropriés et a, par conséquent, contribué à une réduction des coûts sociaux associés à la criminalité et à son traitement.

Dans le domaine de la psychologie criminelle et de la criminologie, on met largement l'accent sur les attitudes et plus spécialement sur le concept d'attitudes antisociales. Dans la littérature, ce concept englobe notamment des normes, des valeurs et des convictions à tendance criminelle à l'égard des institutions juridiques et de l'autorité, l'identification à d'autres criminels, des rationalisations, des justifications ou une tolérance à l'égard de la violation de la loi, une fierté tirée de la perpétration d'actes criminels et une croyance dans la chance, le hasard ou d'autres facteurs extrinsèques (Mylonas et Reckless, 1963; Gendreau, Grant, Leipziger et Collins, 1979; Shields et Simourd, 1991; Agnew, 1994; Shields et Whitehall, 1994; Simourd, 1996; Simourd, 1997; Simourd et Van de Ven, 1999; Mills, Kroner et Forth, 2002; Andrews et Bonta, 1994, 1998, 2003).

Les recherches ont à maintes reprises validé la relation positive entre le concept d'attitudes antisociales et le comportement criminel (Glueck et Glueck, 1950; Blumenthal, 1973; Andrews et Kandel, 1979; Andrews et Wormith, 1984; Reicher et Emler, 1985; Roy et Wormith, 1985; Hoge, Andrews et Leschied, 1994). De plus, non seulement les attitudes antisociales sont-elles considérées comme l'un des facteurs de risque criminogènes les plus importants (Andrews, Zinger, Hoge, Bonta, Gendreau et Cullen, 1990), mais ce concept est aussi au cœur d'un grand nombre des théories les plus importantes du comportement criminel¹. Toutefois, dans la pratique, même si l'on a reconnu la nécessité de cibler les attitudes antisociales (Mylonas et Reckless, 1963; Andrews et Wormith, 1984; Wormith, 1984; Simourd, 1996; Simourd et Van de Ven,

¹ On songera par exemple à la thèse freudienne traditionnelle et à d'autres variantes des perspectives psychodynamiques, à la théorie différentielle de Sutherland (1939), à l'approche sociopsychologique et de la personnalité générale (Andrews et Bonta, 1994) et à diverses perspectives sociologiques fondées sur la classe comme les perspectives du conflit/marxisme et de l'étiquetage, la théorie de l'anomie/tension (Merton, 1938) et les perspectives sous-culturelles (Cohen, 1955; Cloward et Ohlin, 1960).

1999; Simourd et Olver, 2002), la discipline a été lente à intégrer ce concept à l'élaboration de programmes d'intervention appropriés à l'intention des délinquants. Nombre de facteurs, y compris l'absence d'instruments psychométriques convenables (Shields et Whitehall, 1994; Simourd et Van de Ven, 1999), le désaccord au sujet des facteurs à évaluer (Simourd, 1997) et le débat sociopolitique sous-jacent au sujet des différentes façons dont le système de justice pénale devrait s'occuper des divers aspects du traitement des criminels, pourraient expliquer cette lenteur. Toutefois, avec l'engagement récent des divers organismes correctionnels envers l'approche de « ce qui fonctionne » et leur adoption de cette approche, on s'attendait à ce qu'un répertoire amélioré de services de réadaptation soit offert aux délinquants.

Entre autres réponses à ce besoin manifeste dans le domaine des programmes correctionnels, la Société John Howard d'Ottawa-Carleton a élaboré en 1995 le programme Contrepoint (Graham et Van Dietsen, 1999). En accord avec les recherches portant sur la prestation de services correctionnels efficaces, le programme Contrepoint est offert dans la collectivité aux délinquants du sexe masculin présentant un risque modéré ou élevé de récidive. Les délinquants choisis pour participer au programme présentent des besoins modérés à élevés dans les domaines des attitudes et des fréquentations au moment de leur admission, d'après l'évaluation initiale des délinquants et la planification correctionnelle (EI; Motiuk, 1997) et leurs tendances comportementales passées ou actuelles.

Le programme Contrepoint a pour but premier de réduire la récidive en inculquant aux participants les aptitudes qui les aideront à cerner et à remettre en question leurs attitudes antisociales, les amèneront à les modifier et à acquérir des attitudes prosociales. Le programme a pour autres objectifs de favoriser l'accès à des personnes et activités prosociales, d'identifier les situations à risque élevé et de développer les ressources nécessaires pour empêcher une activité criminelle future. À cette fin, les délinquants participent à 25 séances réparties entre trois processus : le processus d'évaluation initiale, le processus d'intervention et le processus de clôture. Basé sur les techniques de l'entrevue motivationnelle, le processus d'évaluation initiale comporte trois séances individuelles qui englobent l'orientation, l'évaluation et l'établissement de buts. Le processus d'intervention consiste en six modules présentés de manière séquentielle en 20 séances de groupe de deux heures, qui peuvent être offerts de une à trois fois par semaine. Ces modules sont les suivants : Établir le contexte du changement (deux séances); Déterminer le soutien nécessaire au changement (deux séances); Cerner les attitudes, les valeurs et les

croyances propices à la criminalité (sept séances); Modifier les sentiments propices à la criminalité (trois séances); Régler les problèmes dans une optique prosociale (deux séances); Préserver le changement (quatre séances). Enfin, le processus de clôture comporte deux séances individuelles durant lesquelles on passe en revue les progrès accomplis et, de concert avec un agent de libération conditionnelle (ALC), le plan de prévention des rechutes de chaque participant.

Afin d'amener le changement dans les attitudes et le comportement et d'augmenter la responsabilité personnelle des participants, le programme Contrepoint s'inspire de la théorie de l'apprentissage social et applique des méthodes et principes cognitivo-comportementaux. Ainsi, le programme enseigne l'autosurveillance, l'autogestion, la mise en contexte et les habiletés générales de résolution de problèmes; il comporte des présentations et activités interactives, un apprentissage séquentiel et structuré, la présentation de modèles prosociaux, des jeux de rôles, des répétitions, et des techniques efficaces de renforcement et de désapprobation. L'intégrité du programme est assurée au moyen d'évaluations continues des processus et de manuels normalisés. De plus, les critères d'admission et les lignes directrices régissant la participation sont clairement énoncés, et les agents de programmes (AP) ont une expérience de travail auprès de clients des services correctionnels, ont accès à des services de soutien et d'orientation clinique, en plus d'avoir suivi une formation sur les principes des interventions efficaces et les règles de conduite professionnelle.

Objet

La présente enquête consiste en une évaluation préliminaire du programme Contrepoint. La recherche visait spécifiquement à examiner l'efficacité de l'intervention comme moyen de modifier les cibles intermédiaires du changement et de réduire ensuite les taux de récidive. On s'attendait à voir une baisse, après la participation au programme, des attitudes antisociales et un lien entre ce changement positif lié au traitement et une diminution des taux de récidive. On a également posé l'hypothèse que les taux de récidive chez les participants au programme Contrepoint allaient être inférieurs à ceux des délinquants qui n'ont pas été exposés au programme.

MÉTHODE

Participants

La présente étude a porté sur des délinquants du sexe masculin sous responsabilité fédérale faisant l'objet d'une surveillance communautaire dans les cinq régions administratives du Service correctionnel du Canada. Elle a englobé 332 participants au programme Contrepoint et 332 délinquants faisant partie d'un groupe témoin. L'âge moyen des participants au programme Contrepoint et des membres du groupe témoin était de 35,0 ans (ET = 9,3) et 35,6 ans (ET = 10,0) respectivement. La durée de la peine pour ces groupes était respectivement de 4,9 ans (ET = 4,1) et 5,3 ans (ET = 3,8). D'autres comparaisons détaillées entre les groupes sont présentées plus loin dans la section du rapport portant sur les résultats.

Mesures

Avant leur participation au programme, on a administré aux participants au programme Contrepoint une batterie de tests psychométriques. Ceux-ci ont inclus l'Échelle modifiée des sentiments criminels (CSS-M; Shields et Simourd, 1991), l'Échelle de la fierté d'être délinquant (PID; Shields et Whitehall, 1991), la Mesure modifiée de neutralisation (NM-M; Atkinson, 1998), la Mesure des attitudes et fréquentations criminelles (MCAA; Mills et Kroner, 1999) et l'Inventaire des attributions criminelles (CRAI; Mills et Kroner, 2001). Les tests ont été administrés dans le même ordre à tous les participants. À la fin du programme, ils ont été administrés de nouveau. Le laps de temps qui s'est écoulé entre les deux séances d'administration des tests a varié, mais a été en général de deux à trois mois.

Échelle modifiée des sentiments criminels (CSS-M; Shields et Simourd, 1991)

L'Échelle modifiée des sentiments criminels est une version modifiée de l'Échelle des sentiments criminels (CSS) originale (Gendreau, Grant, Leipziger et Collins, 1979). Elle compte 41 questions d'auto-évaluation qui englobent trois dimensions, traditionnellement utilisées pour mesurer la notion des attitudes antisociales. La première sous-échelle, soit celle des attitudes envers la loi, les tribunaux et la police (ALTP, 25 questions), sert à évaluer le respect à l'égard de la loi et du système de justice pénale. La deuxième sous-échelle, celle de la tolérance à l'égard de la violation de la loi (TVL, 10 questions), explore les manières de rationaliser le comportement criminel, tandis que la troisième, celle de l'identification à d'autres criminels

(IAC, six questions), permet d'évaluer les opinions des participants à l'égard des transgresseurs de la loi. Pour chaque question, les répondants doivent dire s'ils sont d'accord, en désaccord ou indécis. Chaque appui d'une affirmation antisociale (ou rejet d'une affirmation prosociale) donne deux points, tandis que chaque rejet d'une affirmation antisociale (ou acceptation d'une affirmation prosociale) équivaut à zéro point. On attribue un point aux réponses indécises. Des scores élevés pour chacune des sous-échelles traduisent donc des attitudes antisociales.

Plusieurs études ont établi la validité et la fiabilité de la CSS et de la CSS-M chez les délinquants d'âge adulte (Andrews et Wormith, 1984; Andrews, Wormith et Kiessling, 1985; Roy et Wormith, 1985; Simourd, 1997) et les jeunes délinquants (Shields et Simourd, 1991; Simourd et Van de Ven, 1999). Mills et Kroner (1997) ont toutefois constaté que la CSS n'était pas liée à de nouvelles condamnations et à des manquements à la libération conditionnelle parmi un échantillon de délinquants violents. De plus, une analyse des composantes de la version originale de l'instrument pour un échantillon de délinquants violents et sexuels n'a pas permis de conclure que les facteurs étaient liés à la récidive (Kroner et Mills, 1998). Malgré ces résultats, une étude récente explorant les dimensions sous-jacentes de la notion des attitudes antisociales a révélé que les facteurs de la CSS-M (c.-à-d., deux de la sous-échelle ALTP, un de la sous-échelle TVL et un autre de la sous-échelle IAC) étaient liés aux critères des résultats de la conduite criminelle (Simourd et Olver, 2002). La présente étude a aussi confirmé la fiabilité de l'échelle. On ne s'étonnera pas de constater que les coefficients *alpha* étaient plus élevés pour les sous-échelles comportant un plus grand nombre de questions. Les résultats pour la cohérence interne prétest et post-test étaient $\alpha = 0,88$ et $\alpha = 0,89$ pour la sous-échelle ALTP, $\alpha = 0,75$ et $\alpha = 0,76$ pour la sous-échelle TVL et $\alpha = 0,49$ et $\alpha = 0,57$ pour la sous-échelle IAC.

Échelle de la fierté d'être délinquant (PID; Shields et Whitehall, 1991)

L'Échelle de la fierté d'être délinquant est un court instrument comportant 10 questions d'auto-évaluation qui a été élaboré comme prolongement de la CSS. Elle a été conçue pour déterminer dans quelle mesure les répondants se sentiraient à l'aise de se livrer à 10 activités criminelles différentes. Les réponses sont cotées selon une échelle de type Likert allant de -10 à +10. Les nombres négatifs traduisent une honte tandis que les nombres positifs traduisent une fierté dans la perpétration de l'acte. Une cote de zéro indique une réponse indécise. Les cotes

sont additionnées et ajoutées à une constante de 100 pour produire un total positif. Plus le score est élevé, plus les attitudes antisociales sont marquées.

Des recherches sur les délinquants adolescents (Shields et Whitehall, 1991) et adultes (Simourd, 1997) révèlent que l'échelle de la fierté d'être délinquant a des propriétés psychométriques acceptables et est une mesure fiable et valide des attitudes antisociales. Simourd et Van de Ven (1999) ont également démontré que cette échelle était liée de manière significative au comportement criminel et pouvait permettre de prévoir la récidive, surtout chez des délinquants non violents. Dans la présente étude, la cohérence interne de l'échelle était élevée. Pour le prétest et le post-test respectivement, les coefficients *alpha* de Cronbach étaient $\alpha = 0,89$ et $\alpha = 0,90$.

Mesure modifiée de neutralisation (NM-M; Atkinson, 1998)

La Mesure modifiée de neutralisation sert à déterminer la mesure dans laquelle les délinquants ont recours à la neutralisation ou à des justifications pour leur comportement criminel. Elle est basée sur la Mesure de neutralisation d'Atkinson (Atkinson, 1998), elle-même dérivée de l'Échelle de neutralisation de Shields (Shields et Whitehall, 1994). Les répondants sont invités à lire cinq scénarios de crimes et à attribuer la peine que mérite, à leur avis, le délinquant impliqué dans le scénario. Ils sont ensuite appelés à attribuer une peine à ce délinquant en supposant huit conditions différentes (c.-à-d., sept affirmations de neutralisation et une autre destinée à servir de contrôle de la validité) dans lesquelles le crime peut avoir été commis.

Pour améliorer la validité et la fiabilité de l'instrument, les scores sont calculés de deux manières (Atkinson, 1998). Premièrement, on attribue un score de 1 (indiquant la présence de neutralisation) aux questions qui entraînent une diminution de la peine et un score de 0 (indiquant l'absence de neutralisation) à celles qui entraînent une augmentation de la peine ou ne la modifient pas. Deuxièmement, on exprime chaque peine comme une proportion de la peine originale attribuée allant de 0 à 1. Un score de 1 indique qu'il n'y a eu aucune neutralisation; plus le score se rapproche de 0, plus il y a eu de neutralisation. La première méthode sert donc à évaluer la fréquence (c.-à-d., le nombre d'éléments neutralisés sur le total), tandis que la seconde évalue l'ampleur globale (c.-à-d., le degré de diminution de la peine) de la neutralisation. Des

scores élevés pour le calcul servant à évaluer la fréquence de la neutralisation et des scores faibles pour la composante de l'ampleur traduisent un recours accru à la neutralisation.

Malgré la pénurie de preuves au sujet des propriétés psychométriques des mesures originale et révisée de neutralisation, Shields et Whitehall (1994) ont prouvé que l'instrument était fiable, valide et capable de déceler les différences entre les délinquants et les non-délinquants. Les recherches sur les délinquants adultes (Atkinson, 1998) ont en outre confirmé les fortes propriétés psychométriques de la version révisée (c.-à-d., Mesure modifiée de neutralisation) de l'Échelle de neutralisation de Shields et Whitehall (1991), qui produit aussi le score total à partir de la méthode de l'ampleur. Dans la présente étude, les deux méthodes de calcul de l'échelle, soit celles de la fréquence et de l'ampleur, se sont révélées très fiables. Les coefficients *alpha* du prétest et du post-test allaient de $\alpha = 0,88$ à $\alpha = 0,92$.

Mesure des attitudes et fréquentations criminelles (MCAA; Mills et Kroner, 1999)

La Mesure des attitudes et fréquentations criminelles comprend deux grandes composantes (c.-à-d., partie A et partie B) qui utilisent des méthodes de cotation distinctes. Pour produire une mesure quantifiable des fréquentations criminelles (c.-à-d., l'indice des amis criminels), on demande au répondant, à la partie A, d'indiquer les quatre adultes avec lesquels il passe le plus de temps et la quantité de temps qu'il passe avec eux, et de préciser si ces personnes possèdent ou non des caractéristiques traduisant un mode de vie criminel. On calcule l'indice en additionnant le nombre de réponses affirmatives aux caractéristiques données pour chacun des amis indiqués et en multipliant cette valeur par celle de la proportion du temps passé avec la personne (c.-à-d., 1 = moins de 25 %, 2 = 25 %-50 %, 3 = 50 %-75 % et 4 = 75 %-100 %), et en additionnant enfin les valeurs pour les quatre amis ensemble. Les scores totaux pour l'indice des amis criminels varient donc entre 0 et 64; plus le score est élevé, plus il y a de fréquentations criminelles.

La partie B de l'instrument consiste en un questionnaire d'évaluation des attitudes de 46 questions réparties entre quatre sous-échelles. La première sous-échelle, celle de la violence (12 questions), mesure la tolérance et l'acceptation de la violence. La deuxième, celle des droits (12 questions), évalue les attitudes en fonction du droit de prendre tout ce que l'on estime être mérité. La troisième, celle de l'intention antisociale (12 questions), traduit des convictions au sujet de la perpétration éventuelle d'actes antisociaux, tandis que la quatrième, celle des

fréquentations (10 questions), donne une indication des attitudes favorables au fait d'avoir des amis antisociaux. Les participants doivent répondre en fonction d'une alternative dichotomique, soit d'accord/en désaccord. On attribue un point pour chaque appui d'une affirmation antisociale (ou chaque rejet d'une affirmation prosociale) et 0 point pour chaque rejet d'une affirmation antisociale (ou acceptation d'une affirmation prosociale). Pour chaque sous-échelle, on additionne les scores; plus le score est élevé, plus le répondant semble présenter des attitudes antisociales.

Des études récentes sur des délinquants sous responsabilité fédérale (Mills, Kroner et Forth, 2002) et des étudiants universitaires (Mills et Kroner, 1999) au Canada ont révélé que la MCAA présentait une fiabilité acceptable ainsi qu'une validité convergente et discriminante des critères. Ces résultats rejoignent ceux de recherches antérieures (Mills, 2000), selon lesquelles la MCAA est un instrument valide et fiable de mesure des attitudes antisociales. Dans la présente étude, les analyses de la cohésion interne ont confirmé la fiabilité de la MCAA. Les coefficients *alpha* des prétests et des post-tests allaient de $\alpha = 0,60$ pour la sous-échelle des droits à $\alpha = 0,89$ pour le score total de l'échelle, partie B.

Inventaire des attributions criminelles (CRAI; Mills et Kroner, 2001)

Le CRAI est un instrument d'auto-évaluation servant à évaluer l'attribution du blâme pour un acte criminel. Il comprend six sous-échelles, chacune composée de 10 questions, élaborées dans un cadre d'attribution de la responsabilité intrinsèque/extrinsèque. La dimension intrinsèque inclut les sous-échelles de la psychopathologie et de la personnalité, tandis que le domaine du blâme extrinsèque englobe les sous-échelles de l'alcool, de la victime et de la société. La sixième sous-échelle, celle du hasard, englobe les crimes commis par pur hasard, ne tenant donc pas compte de la gravité des actes. La sous-échelle du hasard est idiosyncrasique parce qu'elle n'exclut pas la présence de facteurs intrinsèques ou extrinsèques.

Outre ces deux sous-échelles, le CRAI produit deux indices dont chacun donne lieu à deux scores (Kroner et Mills, 2003). D'une part, l'indice du résultat du traitement majeur (c.-à-d., basé uniquement sur les questions post-évaluation) et l'indice du gain du traitement majeur (c.-à-d., basé sur les gains bruts prétest et post-test) sont utilisés pour prévoir la possibilité de nouvelles accusations criminelles. D'autre part, l'indice du résultat du traitement mineur (c.-à-d., basé uniquement sur les questions post-évaluation) et l'indice du gain du

traitement mineur (c.-à-d., basé sur les gains bruts prétest et post-test) sont utilisés pour prévoir la possibilité de manquement aux règles de surveillance. Pour chaque énoncé, les répondants doivent dire s'ils sont d'accord ou en désaccord. Chaque indice/sous-échelle renferme des questions à clé positive et à clé négative. Pour coter le CRAI, on inverse tout d'abord les questions à clé négative et on fait la somme des réponses « d'accord » (valant chacune un point) pour chaque mesure.

Des recherches effectuées sur des échantillons de délinquants et d'étudiants ont révélé que les différentes sous-échelles composant le CRAI avaient une cohérence interne et une fiabilité test-retest raisonnable (Mills et Kroner, 2001). Lorsqu'il est administré avant le début ou à la fin des programmes de traitement ciblant les délinquants sexuels ou violents, l'instrument semble également présenter une validité dynamique, mais de manière systématique uniquement pour les échelles de la victime et de l'alcool (Mills et Kroner, 2001). En ce qui concerne la présente étude, le coefficient *alpha* des sous-échelles pour les évaluations préalables et postérieures allait de $\alpha = 0,50$ à $\alpha = ,72$, ce qui semble indiquer une fiabilité interne acceptable.

Valeurs manquantes sur les tests psychométriques

Les valeurs manquantes ont été remplacées par la valeur médiane des réponses de tous les participants à la question visée. Toutefois, si les données manquantes sur une sous-échelle pour un délinquant dépassaient 10 %, la sous-échelle était, dans ce cas, éliminée de l'étude, à l'exception cependant de la sous-échelle de l'identification avec d'autres criminels de la CSS-M, laquelle ne comportait que six questions. Cette sous-échelle était donc exclue s'il y avait trois réponses ou plus qui manquaient.

Évaluation initiale des délinquants

L'évaluation initiale et la planification correctionnelle (EI; Motiuk, 1997; Instructions permanentes 700-04, Annexe 700-04B) consistent en une évaluation exhaustive et intégrée des délinquants que le Service correctionnel du Canada utilise depuis 1994. On examine un vaste éventail de facteurs touchant les délinquants au moment de leur admission. L'évaluation initiale (EI) sert donc de fondement au placement des délinquants et à l'élaboration de leur plan correctionnel. L'une des deux composantes de l'EI, l'Évaluation des facteurs statiques (EFS), fournit une information exhaustive sur les antécédents criminels du délinquant, y compris des

détails sur ses infractions criminelles passées et actuelles. L'EFS détermine aussi le niveau d'intervention fondé sur les facteurs statiques (c.-à-d., faible, moyen ou élevé) qu'exige le cas de chaque délinquant au moment de l'admission. La deuxième composante de l'EI, l'Instrument de définition et d'analyse des facteurs dynamiques (IDAFD), sert à évaluer un vaste éventail de facteurs dynamiques regroupés en sept domaines, chacun comportant des indicateurs multiples. Ces domaines incluent les fréquentations/rerelations sociales (11 indicateurs), les attitudes (24 indicateurs), le fonctionnement dans la communauté (21 indicateurs), l'emploi (35 indicateurs), les relations matrimoniales/ familiales (31 indicateurs), l'orientation personnelle/affective (46 indicateurs) et la toxicomanie (29 indicateurs). Après avoir examiné attentivement plusieurs sources d'information, les agents de libération conditionnelle évaluent les délinquants à l'aide d'une échelle à quatre points allant de « facteur considéré comme un atout pour la réinsertion sociale » à « besoin manifeste d'amélioration ». Dans la présente étude, cette échelle à quatre points a été ramenée à une dichotomie. Plus précisément, les cotes « facteur considéré comme un atout pour la réinsertion sociale » et « aucun besoin immédiat d'amélioration » n'ont pas été considérés comme problématiques tandis que les cotes « besoin modéré d'amélioration » et « besoin manifeste d'amélioration » ont été considérées comme des indicateurs de problèmes.

Échelle d'information statistique sur la récidive-R1

L'instrument général sur la récidive qu'utilisent le Service correctionnel du Canada (SCC) et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) est l'Échelle d'information statistique sur la récidive-R1 (ISR-R1) (Nafekh et Motiuk, 2002). Cet instrument d'évaluation du risque à base empirique est une version révisée de l'information statistique générale sur la récidive (Nuffield, 1982) conçue initialement à partir d'un échantillon nombreux de détenus sous responsabilité fédérale au Canada. Des renseignements démographiques et criminels considérables ont été obtenus pour chaque délinquant et analysés en fonction de la récidive. Les variables qui se sont révélées les plus utiles pour prévoir les taux de récidive ont été choisies pour établir l'échelle. Ces variables, surtout de nature statique, ont donné lieu à une liste de 15 points correspondant à un éventail de scores allant de -27 (c.-à-d., risque élevé) à +30 (faible risque). En plus de produire ainsi des scores bruts du risque, on a conçu un système de classement pour quantifier le niveau de risque des délinquants. Plus précisément, on a classé ces

derniers selon leur niveau de risque d'après une échelle à cinq points : « très faible » (c.-à-d., le risque le plus faible de récidiver) (+6 à +27), « faible » (+1 à +5), « moyen » (-4 à 0), « élevé » (-8 à -5) et « très élevé » (c.-à-d., le risque le plus élevé de récidiver) (-30 à -9). Outre l'étude initiale (Nuffield, 1982), plusieurs recherches subséquentes ont confirmé la validité prédictive de l'instrument et démontré la stabilité du système de classement c.-à-d., les taux de récidive en fonction du niveau de risque) dans le temps (Hann et Harman, 1989; Wormith et Goldstone, 1984; Bonta, Harman, Hann et Cormier, 1996).

Les agents de libération conditionnelle administrent l'Échelle d'ISR-RI aux délinquants au moment de leur admission dans le système correctionnel fédéral. Comme la politique du SCC ne prévoit pas l'application de l'Échelle d'ISR-RI aux délinquants autochtones (Instructions permanentes 700-04), le niveau de risque de la plupart des délinquants autochtones inclus dans la présente étude a été déterminé à partir des résultats de l'Évaluation des facteurs statiques (EFS) de l'évaluation initiale et de la planification correctionnelle (EI). Les délinquants pour lesquels les scores sur l'Échelle d'ISR-RI étaient connus ont été appariés en fonction du niveau de risque à partir des scores bruts obtenus par cet instrument.

Participation antérieure à des programmes

Des recherches ont révélé que le traitement est un processus cumulatif, de sorte que la récidive diminue à chaque épisode successif de traitement (Merrill, Alterman, Cacciola et Rutherford, 1999). La participation antérieure à des programmes a été définie comme la somme des programmes de base offerts par le Service correctionnel du Canada qui ont été achevés et réussis. Ces programmes de base incluent le Programme d'apprentissage cognitif des compétences, le Programme de maîtrise de la colère et des autres émotions, le Programme de prévention de la violence de même que les programmes de traitement de la toxicomanie, de traitement des délinquants sexuels ou de prévention de la violence familiale, à n'importe quel niveau d'intensité. Afin de neutraliser l'impact éventuel de programmes antérieurs sur la réussite après la mise en liberté, on a apparié les participants et les membres du groupe témoin en fonction de leur participation antérieure globale à des programmes.

Mesures des résultats

Dans cette étude, les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions ont servi à mesurer les résultats (c.-à-d., 1 = échec; 0 = réussite). Par opposition aux nouvelles infractions, les suspensions peuvent se produire avant des violations ou à cause de manquements aux conditions de la mise en liberté, ou encore si le délinquant est jugé impossible à gérer ou comme présentant un risque de récidive. La décision d'imposer une suspension peut être prise par l'agent de libération conditionnelle, le gestionnaire dans la collectivité ou la Commission nationale des libérations conditionnelles. Par suite d'une suspension, le délinquant est ordinairement arrêté et détenu dans une prison locale en attente d'une entrevue et d'une autre évaluation. Après examen du cas, on décide soit d'annuler la suspension et de remettre le délinquant en liberté, soit de révoquer la mise en liberté.

Intervalle d'exposition au risque

Dans le contexte de la présente étude, l'intervalle d'exposition au risque dans la collectivité correspondait au nombre de jours passés dans la collectivité, et commençait, dans le cas des participants à Contrepoint, à la date de début du programme et, pour les membres du groupe témoin, à la date de mise en liberté. Étaient exclus du calcul de l'intervalle d'exposition au risque, les jours passés en détention dans un établissement fédéral ou provincial à la suite d'une suspension ou d'une arrestation ou en attente d'une comparution devant le tribunal. Une révocation ou la perpétration d'une nouvelle infraction mettait automatiquement fin au calcul de l'intervalle d'exposition au risque. Cet intervalle, identique pour les participants au programme Contrepoint et les membres du groupe témoin, était de 1,4 an (\underline{M} [jours] = 513; gamme = 453 à 581).

Façon de procéder

La présente étude a servi à comparer des délinquants du sexe masculin sous responsabilité fédérale qui ont participé au programme Contrepoint à un groupe témoin apparié composé de délinquants non traités. L'échantillon initial englobait tous les délinquants ayant participé au programme entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 mars 2002 dont les batteries de tests d'auto-évaluation administrées avant et après la participation au programme avaient été reçues à l'administration centrale du Service correctionnel du Canada au plus tard le 30 juin 2003.

Dans le cas des délinquants qui ont participé deux fois au programme Contrepoint, on n'a tenu compte que de la dernière participation (c.-à-d., toutes les tentatives antérieures ou états de participation incomplète au programme ont été supprimés de l'étude). De plus, les délinquants inscrits officiellement à Contrepoint qui ont subi la batterie de tests d'auto-évaluation préalable au programme, mais qui n'ont participé à aucune de ses séances ont été exclus du groupe des délinquants traités. Toutefois, ces délinquants représentaient des candidats éventuels pour le groupe témoin. Ceux dont des coordonnées personnelles n'apparaissaient pas sur les questionnaires (p. ex., aucun numéro de la Section des empreintes digitales [SED], aucun nom) ont également été éliminés vu l'impossibilité d'obtenir des renseignements supplémentaires sur eux. D'autres ont été rejetés pour des raisons comme le décès, l'expulsion ou la clémence, ou à cause du manque de données complètes sur la récidive. Le groupe de participants au programme comprenait donc 339 délinquants. Cet échantillon correspondait à environ 35 % du nombre total des délinquants inscrits dans le Système de gestion des délinquants (SGD) comme participants à Contrepoint entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 mars 2002.

Le groupe des participants a été apparié à un échantillon de délinquants mis en liberté entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 mars 2002. La liste des candidats éventuels a été tirée du SGD le 8 août 2003 et comprenait les délinquants qui répondaient aux critères de sélection du programme Contrepoint, mais n'y avaient jamais été inscrits, entre autres, à cause de conflits de dates résultant de la participation à d'autres programmes ou à un emploi ou encore de l'expiration de la peine avant la date d'achèvement prévue du programme, ou parce que le programme n'était pas offert là où se trouvait le délinquant, ou à cause de raisons liées à la gestion de la population (p. ex., présence d'éléments incompatibles, annulation des évaluations). L'appariement des délinquants a été fait en fonction de deux variables : le traitement antérieur et le risque. Cela a permis de recenser 332 délinquants pour former le groupe témoin.

Ce sont donc les résultats des batteries de tests d'auto-évaluation administrées avant et après le programme et les résultats postlibératoires qui ont servi de données pour cette étude. Les données sur la récidive ont été tirées de deux sources, soit le CIPC de la Gendarmerie royale du Canada, qui est une base de données nationale sur les arrestations et condamnations criminelles, et le Système de gestion des délinquants (SGD), qui fournit des renseignements supplémentaires sur les dates de mise en liberté, le type de mise en liberté et les dates et les raisons des suspensions et des révocations. On a aussi examiné les renseignements sur l'achèvement réussi

ou partiel des programmes pour chaque délinquant afin de s'assurer que les membres éventuels du groupe témoin n'ont jamais été exposés au programme Contrepoint. Les données démographiques, y compris les scores sur l'Échelle d'information statistique sur la récidive-R1 (ISR-R1; Nuffield, 1982), les cotes obtenues à l'évaluation initiale (EI) et les renseignements sur les traitements antérieurs ont été extraits du SGD le 20 juillet 2003. La plupart des données sur les résultats postlibératoires se trouvant dans le SGD provenaient du registre documentaire du délinquant (c.-à-d., rapports d'évaluation en vue d'une décision) et des dossiers de Gestion des peines entre le 12 août et le 19 décembre 2003.

RÉSULTATS

Équivalence entre les participants au programme Contrepoint et le groupe témoin

Un échantillon initial de 339 participants au programme Contrepoint a été créé. Toutefois, après l'application des méthodes d'appariement et pour évaluer le groupe traité et le groupe témoin par rapport aux données sur la récidive en se basant un nombre égal de délinquants dans les deux groupes, sept délinquants, choisis au hasard, ont été éliminés du groupe traité. Les analyses subséquentes ont donc été effectuées sur un échantillon total de 664 délinquants. La première série d'analyses a consisté en une comparaison des deux groupes visant à déterminer si les délinquants choisis pour le programme Contrepoint différaient des délinquants appariés n'ayant pas participé au programme. Des tests t d'échantillons indépendants ont été effectués comme moyen de comparer le groupe des participants et le groupe témoin en fonction de l'âge, de la participation antérieure à des programmes, de la durée de la peine et du niveau de risque. On a aussi effectué des analyses khi-carré pour comparer les délinquants par rapport à l'origine raciale, à l'état conjugal, au classement quant aux besoins criminogènes et aux antécédents criminels. Les résultats sont présentés aux tableaux 1, 2 et 3.

Comme on pouvait s'y attendre, étant donné la conformité stricte avec les critères d'appariement établis, il n'y avait pas de différences significatives entre les deux groupes sur les plans du risque ($t_{obs} = 0,10, ns$) et de la participation antérieure à des programmes ($t_{obs} = 1,33, ns$). Les participants à Contrepoint et les délinquants appariés étaient aussi semblables quant à l'âge ($t_{obs} = -0,77, ns$). De plus, il y avait presque deux fois plus de délinquants dans le groupe des participants à Contrepoint qui purgeaient une peine à perpétuité (15 contre 8 dans le groupe témoin), mais la différence globale entre les deux groupes pour ce qui est de la durée de l'incarcération n'était pas significative ($t_{obs} = -1,22, ns$). Les analyses portant sur l'origine raciale et l'état matrimonial des délinquants n'ont également pas révélé de différences statistiquement significatives. Pour ces deux aspects respectivement, les valeurs du khi-carré étaient $\chi^2(1, N = 664) = 4,99, ns$ et $\chi^2(1, N = 664) = 3,43, ns$. On a aussi comparé les deux groupes en fonction de l'existence ou de l'absence d'une condamnation antérieure dans le système de justice pénale pour adolescents. Les résultats ont révélé que 44,8 % (n = 279) du groupe traité et 42,9 % (n = 231) du groupe témoin avaient déjà été condamnés à l'adolescence. La différence entre les groupes n'a pas atteint le niveau de signification statistique, $\chi^2(1, N = 510) = 1,94, ns$.

Tableau 1 : Différences moyennes entre les participants et le groupe témoin quant à l'âge, au risque, à la participation antérieure à des programmes et à la durée de la peine

	Moyenne (ET)		<i>t</i> ^b
	Contrepoint	Témoin	
Risque (ISR-R1) ^a	-1,35 (9,15)	-1,43 (9,26)	0,10
Programmes antérieurs (n ^{bre} de programmes)	1,70 (1,39)	1,57 (1,23)	1,33

^a Certains cas sont omis parce que les données n'étaient pas disponibles.

^b Toutes les analyses ont produit des résultats non significatifs.

Tableau 2 : Origine ethnique, état matrimonial et antécédents criminels des participants et des membres du groupe témoin

	% Contrepoint	% témoin	χ^2 ^b
Origine raciale			4,99
Blanche	74,4	68,7	
Autochtone	11,7	12,4	
Noire	8,1	12,3	
Asiatique	3,9	4,2	
Arabe	0,3	0,9	
Hispanique	0,6	0,6	
Autre	0,9	0,6	
État matrimonial			3,43
Union de fait	35,5	32,8	
Célibataire	47,6	46,4	
Marié	10,2	11,7	
Divorcé	3,3	5,1	
Séparé	3,0	3,9	
Veuf	0,3	0	
Condamnations à l'adolescence ^a	44,8	42,9	1,94

^a Certains cas sont omis parce que les données n'étaient pas disponibles.

^b Toutes les analyses ont produit des résultats non significatifs.

Tableau 3 : Cotes des besoins criminogènes pour les participants et le groupe témoin

	% Contrepoint (n = 319)	% témoin (n = 332)	χ^2
Domaines de l'évaluation initiale			
Fréquentations/relations sociales	60,2	73,2	12,41**
Attitudes	49,5	63,6	13,03**
Fonctionnement dans la communauté	33,9	50,6	18,68**
Emploi	48,0	60,5	10,38**
Relations conjugales/familiales	31,7	49,4	21,20**
Orientation personnelle/affektive	68,0	83,7	22,04**
Toxicomanie	53,9	68,1	13,72**

Nota . Certains cas sont omis parce que les données n'étaient pas disponibles.

** $p < 0,01$.

Comme l'indique le tableau 3, les délinquants des deux groupes ne se ressemblaient pas pour ce qui est des besoins criminogènes. Comparativement aux membres du groupe témoin, les participants au programme Contrepoint ont manifesté un niveau de besoins beaucoup plus bas dans les sept domaines visés par l'évaluation initiale ($p < 0,01$). Ainsi, seulement 49,5 % des participants, contre 63,6 % des membres du groupe témoin, manifestaient des problèmes d'attitude. De plus, seulement 60,2 % des délinquants traités, contre 73,2 % des non-participants, avaient des problèmes sur le plan des fréquentations.

Pour les besoins de cette étude, nous avons créé une variable représentant les cotes de besoins criminogènes globales des délinquants. Pour cela, on a tout simplement additionné, pour chaque délinquant, le nombre de domaines de l'évaluation initiale considérés comme des sources de problèmes. Comme prévu, un test t pour échantillon indépendant a montré que les participants au programme Contrepoint présentaient beaucoup moins de problèmes dans les domaines criminogènes que les délinquants appariés ($t_{obs} = -6,57, p < 0,01$). Le nombre moyen de domaines considérés comme des sources de problèmes était de 3,45 pour le groupe traité et de 4,49 pour le groupe témoin. Des analyses de corrélation entre les mesures de résultats postlibératoires et cette variable globale des besoins criminogènes ont également démontré que l'évaluation des besoins criminogènes permettait de prévoir la récidive. En ce qui concerne les taux de suspension, de révocation et de nouvelles infractions respectivement, les coefficients de corrélation simple étaient de $r = 0,30$ ($p < 0,01$), $r = 0,27$ ($p < 0,01$), $r = 0,26$ ($p < 0,01$), ce qui semble indiquer une relation relativement forte et positive entre les variables. On a par

conséquent entré les besoins criminogènes dans les analyses subséquentes pour en neutraliser l'effet.

Caractéristiques des délinquants qui n'ont pas achevé le programme Contrepoint

Dans la présente étude, 26,8 % des délinquants inscrits au programme Contrepoint ne l'ont pas achevé. Le tableau 4 donne une ventilation des diverses raisons de l'interruption du programme. Même si certains délinquants (c.-à-d., 14,6 %) ont abandonné le programme pour diverses raisons sans être pénalisés, 25,8 % l'ont laissé en raison d'une suspension et 16,9 %, à la suite d'une nouvelle infraction.

Tableau 4 : Raisons de l'interruption du programme (N = 89)

	% des participants qui n'ont pas achevé le programme
Retrait sans pénalité	14,6
Suspension	25,8
Nouvelle infraction	16,9
Permission de sortir sans escorte	22,5
Date d'expiration du mandat	3,4
Comportement inacceptable	12,4
Autre	4,5

En suivant l'approche Bonferroni des comparaisons *a posteriori*, on a effectué des analyses entre groupes par rapport à plusieurs caractéristiques démographiques, statiques et dynamiques qui ont révélé que, bien que semblables aux deux autres groupes de délinquants pour ce qui est de l'âge, de l'origine raciale et de la durée de la peine, les délinquants qui ont abandonné le programme présentaient un risque sensiblement plus élevé de récidive ($p < 0,01$) que ceux qui avaient achevé le programme. Le niveau de risque moyen sur l'Échelle d'ISR-R1 était de -4,32 pour les décrocheurs, de -0,30 pour ceux qui avaient achevé le programme et de -1,43 pour les délinquants appariés. Autrement dit, le groupe des décrocheurs renfermait une proportion plus élevée de personnes à risque que celui des délinquants ayant achevé le programme. En outre, les membres du premier groupe étaient sensiblement plus portés que les délinquants qui ont achevé le programme et les membres du groupe témoin à avoir participé avec succès à des programmes antérieurs ($p < 0,01$). Le nombre moyen de programmes correctionnels

antérieurs achevés était de 2,08 pour les membres du groupe des décrocheurs, mais de seulement 1,57 pour les délinquants ayant achevé le programme et pour ceux n'y ayant pas participé. Des analyses supplémentaires ont également révélé une corrélation significative entre le risque et la participation antérieure à des programmes et au moins une variable du résultat (voir le tableau 5). On a tenu compte, dans les analyses subséquentes, de l'effet éventuellement confusionnel du risque et de la participation antérieure des programmes sur les taux de survie des délinquants qui ont achevé le programme, de ceux qui l'ont abandonné et des non-participants.

Tableau 5 : Coefficients de corrélation simple entre la récidive et tant le risque que la participation antérieure à des programmes

	Suspensions	Révocations	Nouvelles infractions
Risque (ISR-R1) ^a	-,14**	-,05	-0,27**
Participation antérieure à des programmes	,09*	0,07	-0,02

^a Certains cas sont omis parce que les données n'étaient pas disponibles.

* $p < 0,05$. ** $p < 0,01$.

Incidence du programme Contrepoint sur les attitudes antisociales

En raison de l'abandon du programme Contrepoint ou de valeurs manquantes sur les instruments psychométriques, des paires complètes de tests n'ont pu être produites que pour environ les deux tiers des participants au programme Contrepoint. Le N exact pour chaque test est indiqué au tableau 6.

On a tout d'abord utilisé des tests t pour échantillons appariés pour déterminer si les mesures présentaient une validité dynamique. La validité dynamique désigne la capacité d'un instrument psychométrique à mesurer le changement. Comme on peut le voir au tableau 6, la plupart des mesures traduisent un changement statistiquement significatif ($p < 0,01$) entre l'évaluation préalable et l'évaluation postérieure au programme. Même s'ils n'étaient pas statistiquement significatifs, les changements allaient dans le sens prévu. Ces résultats démontrent que le programme Contrepoint a permis de réduire efficacement l'approbation d'attitudes antisociales et le recours à la rationalisation, à la neutralisation ou à des attributions criminelles improductives ou nuisibles.

La validité prédictive dynamique des critères revêt toutefois encore plus d'importance que la validité dynamique. La validité prédictive dynamique des critères désigne la capacité des scores de changement observés sur un instrument à prévoir les taux de récidive. Pour examiner la validité prédictive dynamique des critères, on s'est basé sur les gains bruts et résiduels.

Tableau 6 : Tests t pour échantillons appariés des mesures

Mesure	Moyenne (ET)		t
	Pré	Post	
Échelle de la fierté d'être délinquant (n = 223)	53,20 (38,58)	46,02 (37,16)	2,94*
Échelle des sentiments criminels - modifiée			
ALTP (n = 204)	13,29 (8,74)	10,72 (8,37)	5,79*
TVL (n = 218)	4,41 (3,75)	2,99 (3,30)	6,23*
IAC (n = 219)	3,39 (2,08)	2,86 (2,13)	3,48*
Total (n = 200)	21,00 (13,03)	16,56 (12,47)	6,50*
Mesure de neutralisation - modifiée (n = 217)			
Fréquence	2,56 (3,86)	2,72 (4,66)	-0,53
Ampleur	-31,78 (3,89)	-32,67 (3,49)	3,41*
Mesure des attitudes et fréquentations criminelles			
Indice des amis criminels (n = 199)	5,64 (6,81)	5,63 (7,00)	0,02
Violence (n = 221)	2,51 (2,81)	1,80 (2,23)	4,59*
Droits (n = 221)	4,32 (2,27)	3,94 (2,11)	2,85*
Intentions antisociales (n = 221)	3,05 (2,83)	2,31 (2,54)	5,13*
Fréquentations (n = 221)	5,95 (2,46)	5,84 (2,35)	0,83
Partie B - Total (n = 221)	15,83 (8,09)	13,89 (6,90)	5,12*
Inventaire des attributions criminelles (n = 224)			
Psychopathologie	3,61 (2,21)	3,41 (2,24)	1,38
Personnalité	-5,67 (2,34)	-5,93 (2,28)	1,70
Victime	3,19 (2,47)	2,54 (2,27)	4,71*
Alcool	3,90 (2,73)	3,15 (2,71)	4,71*
Société	3,46 (2,58)	2,63 (2,33)	4,83*
Hasard	3,97 (1,97)	3,38 (2,01)	4,35*

Nota. Pour faciliter la comparaison, on a entré la valeur inverse du calcul de l'ampleur de la NM-M et de la sous-échelle de la personnalité du CRAI. * $p < 0,01$.

Les gains bruts consistaient dans les différences simples entre les scores postérieurs et les scores préalables. Les gains résiduels correspondaient aux scores de changement après avoir fait entrer en ligne de compte la valeur initiale ou le degré d'approbation du concept à l'étude, ce qui peut avoir influencé l'ampleur du changement observé. Autrement dit, contrairement aux gains bruts, les gains résiduels font entrer en ligne de compte les scores préalables, ce qui est particulièrement important lorsqu'on analyse des données dans le contexte d'une recherche longitudinale. Au moyen des techniques de la régression linéaire, on a calculé les gains résiduels en faisant une régression des scores postérieurs jusqu'aux scores préalables tout en sauvegardant les valeurs prévues pour les scores postérieurs. Les gains résiduels correspondaient alors simplement aux différences entre les scores postérieurs réels et les scores postérieurs escomptés.

On a ensuite estimé la valeur prédictive dynamique des critères en combinant les techniques de l'analyse de régression linéaire et de l'analyse de régression logistique. Plus particulièrement, au moyen des analyses de régression logistique, on a effectué des régressions séquentielles des mesures de récidive pour chaque score de changement (c.-à-d., brut ou résiduel), et les valeurs prévues des variables du résultat (c.-à-d., la récidive) ont été sauvegardées. Ensuite, à l'aide d'une routine de régression linéaire à deux variables, on a calculé les valeurs de l'ampleur de la relation en utilisant la valeur observée (c.-à-d., réelle) de la variable du résultat (c.-à-d., la récidive) comme la variable indépendante et la valeur escomptée de la variable du résultat (c.-à-d., la récidive) comme la variable dépendante. Le signe (c.-à-d., positif ou négatif) de la statistique R (c.-à-d., l'estimation de la validité prédictive dynamique des critères) a été obtenu directement à partir d'un calcul du coefficient de corrélation linéaire Pearson entre la récidive et les scores de changement résiduels ou bruts.

Les résultats ont révélé que la baisse des taux de récidive était liée aux scores de changement bruts ou résiduels pour seulement trois instruments psychométriques. Plus précisément, en utilisant les gains résiduels comme mesures prédictives, la baisse sur la sous-échelle des attitudes envers la loi, les tribunaux et la police de la CSS-M et sur l'Échelle de la fierté d'être délinquant a permis de manière significative de prévoir tant les taux de suspension ($r = 0,16, p < 0,05$) que les suspensions ($r = 0,19, p < 0,01$) et les révocations ($r = 0,19, p < 0,01$). Un accroissement sur la sous-échelle de la société du CRAI était associé à une baisse de la probabilité de perpétration d'une nouvelle infraction ($r = -0,14, p < 0,05$). En ce qui concerne les gains bruts, seule la PID ($r = 0,15, p < 0,05$) et la sous-échelle des ALTP ($r = 0,14,$

$p < 0,05$) présentait une corrélation significative avec les taux de suspension. D'après ces résultats, une diminution de la propension à blâmer la société et ses valeurs pour le crime commis, ainsi qu'une diminution des attitudes négatives envers la loi, les tribunaux et la police et de la fierté tirée de la participation à diverses formes d'activités illégales ou antisociales étaient liées à une diminution des taux d'échec et de récidive.

Pour examiner la relation entre les indices de traitement majeur du CRAI et les taux de nouvelles infractions de même que les indices de traitement mineur du CRAI et les taux de suspension et de révocation, on a fait de nouvelles estimations de la validité prédictive dynamique des critères. Toutes les corrélations ont atteint des niveaux de signification statistique. En ce qui concerne les taux de nouvelles infractions, les corrélations étaient $r = 0,31$ ($p < 0,01$) et $r = 0,17$ ($p < 0,05$) pour l'indice du résultat du traitement majeur et l'indice du gain du traitement majeur respectivement. Pour l'indice du résultat du traitement mineur, les corrélations étaient $r = 0,21$ ($p < 0,01$) et $r = 0,28$ ($p < 0,01$) pour les taux de suspension et de révocation respectivement. Les corrélations entre l'indice du gain du traitement mineur et les taux de suspension et de révocation étaient respectivement de $r = 0,14$ ($p < 0,05$) et $r = 0,19$ ($p < 0,01$).

Incidence du programme Contrepoint sur la récidive

Pour déterminer l'incidence du programme Contrepoint sur les taux de récidive, une série d'analyses de régression de Cox a été effectuée. Premièrement, on a comparé les taux de survie de tous les participants au programme, y compris ceux des décrocheurs, aux taux des membres du groupe témoin. Deuxièmement, on a réparti les participants entre le groupe de ceux qui ont achevé le programme et celui des délinquants qui l'ont abandonné. Au moyen d'analyses de régression de Cox subséquentes, on a examiné les taux de survie des délinquants qui ont achevé le programme, de ceux qui ne l'ont pas achevé et des membres du groupe témoin. Pour mieux comprendre la question du dosage du programme, on a ensuite réparti les délinquants en sous-groupes en fonction du nombre de séances achevées, allant de 0 séance (c.-à-d., le groupe témoin) à 25 séances (c.-à-d., les délinquants qui ont achevé le programme). Au moyen d'une troisième série d'analyses de régression de Cox, on a comparé les taux de survie de ces sous-groupes. Enfin, on a effectué des analyses de régression de Cox supplémentaires pour déterminer

l'incidence différentielle éventuelle du programme Contrepoint sur les délinquants à divers niveaux de risque et de diverses origines raciales.

Toutes les analyses de régression de Cox utilisaient un contraste de déviation permettant de comparer chaque catégorie de la variable prédictive (p. ex., participation ou non-participation au programme) à l'effet moyen global. En plus de neutraliser l'intervalle d'exposition au risque, les méthodes de régression de Cox permettent d'évaluer l'incidence particulière d'une variable prédictive sur la variable dépendante, avec neutralisation des autres variables. Dans cette étude, par exemple, les analyses de régression de Cox ont permis de déterminer si la participation au programme Contrepoint avait eu une incidence sur les taux de récidive indépendamment de la différence initiale quant aux besoins criminogènes.

Les exposants des modèles de régression de Cox sont parfois appelés des rapports de risque, qui peuvent être interprétés comme des rapports de cotes. Pour les variables continues, les rapports de risque correspondent au changement relatif dans la variable dépendante pour chaque augmentation d'une unité de la variable indépendante. Pour les variables codées, les rapports de risque inférieurs à 1 indiquent une probabilité réduite, tandis que les rapports de risque supérieurs à 1 correspondent à une probabilité accrue de manifestation de la variable critère. Dans la présente étude, par exemple, un rapport de risque inférieur à 1 indiquerait une incidence positive de la participation au programme Contrepoint sur la récidive (p. ex., taux de récidive des participants au programme inférieurs à ceux des membres du groupe témoin). Par contre, un rapport de risque supérieur à 1 indiquerait une incidence négative de la participation au programme Contrepoint sur la baisse de la récidive (p. ex., taux de survie des participants au programme Contrepoint inférieurs à ceux des membres du groupe témoin). Pour chaque rapport de risque, l'intervalle de confiance renseigne sur la signification statistique du rapport. Si la gamme de l'intervalle de confiance de 95 % ne renferme pas spécifiquement la valeur 1,00, le rapport de risque est statistiquement significatif.

À des fins descriptives, nous présentons au tableau 7 les taux moyens réels de suspension, de révocation et de nouvelles infractions pour les délinquants qui ont achevé le programme Contrepoint, les décrocheurs et les non-participants.

Tableau 7 : Taux de récidive (%) pour les différentes catégories de participation au programme

	Suspensions	Révocations	Nouvelles infractions
Participation au programme (n = 332)	28	20	33
Achèvement (n = 243)	25	14	28
Abandon (n = 89)	37	35	48
Non-participation au programme (n = 332)	37	26	45

Taux de survie de tous les participants au programme Contrepoint

Le tableau 8 présente les rapports de risque et les intervalles de confiance obtenus à chaque étape des modèles de régression pour l'ensemble du groupe des participants qui ont commencé le programme Contrepoint dans le cadre de cette étude. Comme on peut le voir, lorsqu'on neutralise les différences quant aux besoins criminogènes et qu'on inclut dans l'analyse tous les délinquants qui ont participé au programme, y compris ceux qui l'ont abandonné, on constate qu'il n'y a aucune incidence sur les taux de récidive. Comme prévu, lorsque l'analyse a porté uniquement sur les besoins criminogènes, on a constaté un lien entre des scores plus élevés pour ces besoins et un risque accru de récidive. Plus précisément, une augmentation d'un point des cotes globales pour les besoins criminogènes entraînait une diminution des taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions de 38 %, 43 % et 27 % respectivement.

Tableau 8 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions des participants au programme Contrepoint et des délinquants du groupe témoin, avec neutralisation des besoins criminogènes (N = 651)

Variable entrée	Rapport de risque (intervalle de confiance de 95 %)		
	Suspensions	Révocations	Nouvelles infractions
Besoins criminogènes	1,38* (1,28 – 1,48)	1,43* (1,30 – 1,57)	1,27* (1,19 – 1,35)
Participation au programme	0,93 (0,81 – 1,07)	0,96 (0,81 – 1,13)	0,81 (0,81 – 1,05)

* $p < 0,01$.

Taux de survie des délinquants qui ont achevé le programme Contrepoint et de ceux qui l'ont abandonné

Pour examiner les différences quant aux taux de survie entre les délinquants qui ont achevé le programme et ceux qui ne l'ont pas achevé, nous avons effectué des analyses de régression de Cox supplémentaires. Elles ont porté spécifiquement sur la relation entre l'achèvement du programme et une baisse des taux de récidive. En plus de faire entrer en ligne de compte les besoins criminogènes, les modèles ont été conçus de façon à neutraliser les différences entre les délinquants qui ont achevé le programme ($n = 230$), ceux qui ne l'ont pas achevé ($n = 89$) et ceux qui n'y ont pas participé ($n = 332$) pour ce qui est du risque et de la participation antérieure à des programmes.

Comme on peut le voir au tableau 9, après neutralisation des différences quant aux besoins criminogènes, au risque et à la participation antérieure à des programmes, l'achèvement du programme Contrepoint permettait de prévoir une plus longue période de survie dans la collectivité. Cet effet a été observé indépendamment de la définition donnée à la récidive. En effet, comparativement à l'abandon du programme et à la non-participation à celui-ci, l'achèvement du programme Contrepoint était associé à une baisse de 24 % du risque de faire l'objet d'une suspension ($p < 0,05$), une baisse de 38 % du risque d'être visé par une révocation ($p < 0,01$) et une diminution de 33 % du risque de perpétration d'une nouvelle infraction ($p < 0,01$) après la mise en liberté. Il semblait y avoir une relation significative entre l'abandon

du programme et l'échec dans la collectivité. Les délinquants qui ont participé au programme, mais qui ne l'ont pas achevé étaient 26 % plus susceptibles d'avoir fait l'objet d'une suspension (*ns*), 83 % plus susceptibles d'avoir fait l'objet d'une révocation ($p < 0,01$) et 39 % plus susceptibles d'avoir commis une nouvelle infraction dans la collectivité ($p < 0,01$) que les délinquants qui ont achevé le programme ou qui n'y ont jamais participé.

Tableau 9 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions chez les délinquants qui ont achevé le programme Contrepoint et chez ceux qui l'ont abandonné, après neutralisation des besoins criminogènes, du risque et de la participation antérieure à des programmes (N = 589)

Variable entrée	Rapport de risque (intervalle de confiance de 95 %)		
	Suspensions	Révocations	Nouvelles infractions
Besoins criminogènes	1,32** (1,21 – 1,44)	1,40* (1,26 – 1,56)	1,15** (1,06 – 1,24)
Risque (ISR-R1)	0,98* (0,96 – 1,00)	1,00 (0,98 – 1,02)	0,95** (0,94 – 0,97)
Programmes antérieurs	1,02 (0,91 – 1,15)	1,05 (0,92 – 1,18)	0,87* (0,77 – 0,97)
Achèvement du programme	0,76* (0,60 – 0,96)	0,62** (0,47 – 0,82)	0,67** (0,53 – 0,83)
Abandon	1,26 (0,94 – 1,68)	1,83** (1,36 – 2,46)	1,39** (1,09 – 1,77)

* $p < 0,05$. ** $p < 0,01$.

Effet du dosage du programme sur la récidive

Afin de donner des lignes directrices sur le degré d'exposition au programme jugé nécessaire ou optimal pour produire un changement positif dans le comportement et réduire la récidive, nous avons effectué des analyses de régression de Cox supplémentaires. Après une inspection du contenu du programme, nous avons créé des sous-groupes basés sur le nombre de séances du programme qui ont été achevées. Cela a abouti à cinq catégories : les délinquants qui ont achevé zéro séance (c.-à-d., les membres du groupe témoin) ($n = 302$); cinq séances ou moins

(n = 21); six à 14 séances (n = 44); 15 à 23 séances (n = 12); et au moins 24 séances (n = 210). On peut voir au tableau 10 les résultats des analyses de régression de Cox.

Tableau 10 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions chez les sous-groupes de participants au programme Contrepoint, avec neutralisation des besoins criminogènes, du risque et de la participation antérieure à des programmes (N = 589)

Variable entrée	Rapport de risque (intervalle de confiance de 95 %)		
	Suspensions	Révocations	Nouvelles infractions
Besoins criminogènes	1,33** (1,21 – 1,45)	1,42** (1,28 – 1,58)	1,15** (1,06 – 1,24)
Risque	0,98* (0,96 – 1,00)	1,01 (0,98 – 1,03)	0,95** (0,94 – 0,97)
Programmes antérieurs	1,02 (0,91 – 1,15)	1,05 (0,92 – 1,19)	0,87* (0,77 – 0,98)
Participation au programme			
1 à 5 séances	1,68 (0,86 – 3,28)	2,92** (1,56 – 5,45)	1,78* (1,06 – 3,00)
6 à 14 séances	1,46 (0,87 – 2,46)	1,50 (0,91 – 2,48)	1,43 (0,93 – 2,19)
15 à 23 séances	0,49 (0,16 – 1,50)	0,63 (0,25 – 1,61)	0,58 (0,23 – 1,46)
24 à 25 séances	0,78 (0,52 – 1,17)	0,51** (0,34 – 0,76)	0,65* (0,46 – 0,92)

* $p < 0,05$. ** $p < 0,01$.

Indépendamment de la définition donnée à la récidive, le fait d'avoir suivi entre six et 23 séances n'influait pas de manière significative les taux moyens globaux de survie. Toutefois, si l'on exclut les résultats obtenus pour les taux de suspension, qui n'ont pas été statistiquement significatifs, l'abandon hâtif (c.-à-d., avant la sixième séance) permettait de prévoir une période plus courte de survie dans la collectivité, tandis que la participation à au moins 24 séances de Contrepoint était associée à une période plus longue de survie dans la collectivité. Plus précisément, le risque estimatif d'avoir fait l'objet d'une révocation ou d'avoir commis une nouvelle infraction était respectivement 2,92 et 1,78 fois plus grand pour les délinquants qui comptaient de une à cinq séances du programme comparativement aux délinquants qui n'avaient

jamais été exposés au contenu du programme ou qui avaient participé à au moins six séances. Par contre, l'achèvement, au moins, de toutes les séances de groupe du programme était lié à des réductions de 49 % et 35 % respectivement du risque d'avoir fait l'objet d'une révocation ou d'avoir été reconnu coupable d'une nouvelle infraction.

Le tableau 11 présente les taux de récidive correspondant aux rapports de risque obtenus au moyen des analyses précédentes. Il montre clairement des taux supérieurs de révocation et de nouvelles infractions pour les délinquants qui ont abandonné tôt le programme et des taux de récidive plus faibles pour ceux qui l'ont achevé. Ainsi, comparativement au taux de base moyen global pour les nouvelles infractions de 37 %, seulement 26 % des délinquants qui ont participé au moins à toutes les séances de groupe du programme Contrepoint ont commis une nouvelle infraction après la mise en liberté. Par contre, 57 % des délinquants qui ont abandonné le programme avant la sixième séance ont été reconnus coupables d'une nouvelle infraction dans la collectivité.

Tableau 11 : Taux de récidive moyens (%) dans les catégories de dosage du programme

	Suspensions	Révocations	Nouvelles infractions
Dosage du programme			
0 séance (n = 302)	35	24	42
1 à 5 séances (n = 21)	33	38	57
6 à 14 séances (n = 44)	34	34	50
15 à 23 séances (n = 12)	17	25	25
Au moins 24 séances (n = 210)	25	15	26
Total (n = 589)	31	22	37

Incidence de Contrepoint sur la récidive pour tous les niveaux de risque

Selon le principe du risque (Andrews et Bonta, 2003; Andrews, Bonta et Hoge, 1990), l'efficacité des programmes correctionnels dépend du niveau de risque de la clientèle visée. Autant que possible, les délinquants à risque élevé devraient bénéficier d'une allocation plus intensive de ressources et de programmes correctionnels, tandis que les délinquants à faible risque devraient faire l'objet de niveaux minimaux de surveillance et de service. Pour déterminer si le programme Contrepoint a eu une incidence plus salutaire sur les délinquants à risque élevé,

nous avons effectué des analyses de régression de Cox distinctes sur les délinquants à faible risque, à risque moyen et à risque élevé.

Pour les besoins de la présente étude, le groupe des délinquants à faible risque était composé des catégories « très faible » et « faible », le groupe des délinquants à risque moyen, de la catégorie « moyen » et le groupe à risque élevé, des catégories « élevé » et « très élevé » des scores sur l'échelle d'ISR-R1. Les délinquants pour lesquels les scores sur l'Échelle d'ISR-R1 étaient inconnus ont été classés dans différents groupes de risque à partir des scores obtenus pour les domaines généraux des besoins criminogènes de l'évaluation initiale. Dans le contexte de cette étude, les scores de 1 et 2 correspondent aux délinquants à faible risque, les scores de 3, 4 et 5, aux délinquants à risque moyen et les scores de 6 et 7, aux délinquants à risque élevé.

Les résultats des analyses de régression de Cox sont présentés au tableau 12. Comme prévu, on a observé des baisses plus marquées des taux de récidive chez les délinquants à risque élevé qui ont achevé le programme comparativement aux groupes composés de délinquants à risque faible ou moyen. Autrement dit, l'achèvement du programme Contrepoint a avantageé surtout les délinquants à risque élevé. L'achèvement du programme par ces délinquants était associé à des baisses marquées du risque d'avoir été visés par une suspension (28 %, $p < 0,05$) ou une révocation (45 %, $p < 0,01$), ou encore d'avoir été reconnus coupables d'une nouvelle infraction (42 %, $p < 0,01$) après la mise en liberté. Comparées à celles des non-participants et des décrocheurs, les baisses du risque de récidive chez les délinquants à risque faible ou moyen qui ont achevé le programme n'ont jamais été statistiquement significatives.

Impact de Contrepoint sur la récidive dans différents groupes raciaux

On s'interroge depuis quelque temps sur la capacité des interventions correctionnelles de répondre aux besoins particuliers de diverses clientèles. On a notamment fait observer que l'effet du traitement différait sans doute selon les divers sous-groupes raciaux des délinquants. Dans le contexte de la présente étude, même si les délinquants autochtones risquaient plus que les délinquants de race blanche ou d'autres minorités raciales d'avoir fait l'objet d'une suspension, $\chi^2 (2, N = 664) = 14,01 (p < 0,01)$, et d'avoir été reconnus coupables d'une infraction, $\chi^2 (2, 664) = 8,59 (p < 0,05)$, après la mise en liberté, les trois groupes de délinquants étaient tous aussi susceptibles les uns que les autres d'avoir abandonné le programme, $\chi^2 (2, N = 664) = 2,08 (ns)$, et d'avoir fait l'objet d'une révocation, $\chi^2 (2, N = 664) = 1,58 (ns)$, dans la collectivité. Sont

présentés au tableau 13 les résultats des analyses de régression de Cox sur les taux de survie de chaque groupe.

Tableau 12 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions chez les délinquants qui ont achevé le programme Contrepoint et chez les décrocheurs à risque faible, moyen ou élevé, après neutralisation des besoins criminogènes et de la participation antérieure à des programmes

	Rapport de risque (intervalle de confiance de 95 %)		
	Suspensions	Révocations	Nouvelles infractions
Exposition au programme			
Faible risque (n = 251)			
Achèvement	0,71* (0,47 – 1,08)	0,92 (0,55 – 1,54)	0,69 (0,45 – 1,06)
Abandon	1,77 (1,07 – 2,92)	1,02 (0,53 – 1,96)	1,71* (1,02 – 2,86)
Risque moyen (n = 134)			
Achèvement	0,65 (0,42 – 1,01)	0,36** (0,20 – 0,66)	0,84 (0,55 – 1,29)
Abandon	1,35 (0,79 – 2,31)	2,48** (1,39 – 4,43)	1,02 (0,58 – 1,82)
Risque élevé (n = 264)			
Achèvement	0,72* (0,52 – 0,96)	0,55** (0,37 – 0,83)	0,58** (0,43 – 0,78)
Abandon	1,23 (0,86 – 1,76)	2,21** (1,52 – 3,23)	1,41* (1,06 – 1,87)

* $p < 0,05$. ** $p < 0,01$.

Tableau 13 : Analyses de régression de Cox du taux de survie pour les suspensions, les révocations et les nouvelles infractions chez les délinquants de race blanche, autochtones et d'autres minorités raciales qui ont achevé le programme Contrepoint et chez ceux qui ne l'ont pas achevé, avec neutralisation des besoins criminogènes et de la participation antérieure à des programmes

	Rapport de risque (intervalle de confiance de 95 %)		
	Suspensions	Révocations	Nouvelles infractions
Exposition au programme			
Blancs (n = 475)			
Achèvement	0,84 (0,64 – 1,09)	0,65** (0,48 – 0,88)	0,68** (0,53 – 0,86)
Abandon	1,11 (0,80 – 1,55)	1,72** (1,24 – 2,39)	1,40* (1,08 – 1,82)
Autochtones (n = 81)			
Achèvement	0,43** (0,23 – 0,81)	0,21* (0,05 – 0,80)	0,91 (0,52 – 1,58)
Abandon	2,14** (1,23 – 3,73)	2,53* (1,02 – 6,25)	0,91 (0,51 – 1,63)
Autres (n = 108)			
Achèvement	0,36** (0,19 – 0,70)	0,40* (0,18 – 0,83)	0,58 (0,31 – 1,07)
Abandon	3,73** (1,78 – 7,85)	3,18** (1,51 – 6,70)	2,27* (1,15 – 4,50)

* $p < 0,05$. ** $p < 0,01$.

À l'intérieur des divers groupes raciaux, le courant général de résultats en ce qui a trait à l'incidence du programme Contrepoint sur le risque estimatif de récidive était semblable. Autrement dit, tant pour les délinquants de race blanche que pour les Autochtones et les membres d'une minorité raciale, on a observé une baisse significative de la récidive après l'achèvement du programme, mais des taux accrus de récidive pour ceux qui ne l'ont pas achevé. Pour tous les groupes, la diminution des taux de récidive enregistrée par les délinquants qui ont achevé le programme était légèrement plus marquée chez les Autochtones et les délinquants d'autres minorités raciales que chez les délinquants de race blanche. Ainsi, l'achèvement du programme Contrepoint par ces derniers était associé à une baisse de 16 % (*ns*) du risque d'avoir été suspendus et à une réduction de 35 % ($p < 0,01$) du risque d'avoir été visés par une

révocation après la mise en liberté. Pour les suspensions et les révocations respectivement, ces diminutions du risque étaient de 57 % ($p < 0,01$) et de 79 % ($p < 0,05$) pour les délinquants autochtones et de 64 % ($p < 0,01$) et de 60 % ($p < 0,05$) pour les délinquants appartenant à d'autres minorités raciales.

ANALYSE

La présente étude a consisté en un suivi du programme Contrepoint, axé spécifiquement sur les attitudes antisociales. La recherche a porté sur l'efficacité du programme Contrepoint comme moyen de modifier les attitudes antisociales et par conséquent de réduire les taux de récidive.

Une comparaison des scores obtenus au moyen de divers instruments psychométriques administrés avant et après la participation au programme à ceux obtenus au cours de recherches antérieures semble indiquer que la mesure dans laquelle les délinquants participant à l'étude approuvaient les attitudes antisociales équivalait à celle dont faisait preuve la population générale de délinquants. Pour la plupart des instruments, on a obtenu des scores analogues ou légèrement inférieurs auprès de l'échantillon constitué pour cette étude comparativement à d'autres études de délinquants (Simourd, 1997; Atkinson, 1998; Simourd et Van De Ven, 1999; Mills, 2000; Mills et Kroner, 2001; Mills, Kroner et Forth, 2002) et spécialement de délinquants violents (Simourd et Olver, 2002) et de jeunes contrevenants (Shields et Whitehall, 1994), de même que d'étudiants d'université (Mills et Kroner, 1999). Cette constatation était d'autant plus étonnante que les critères de sélection du programme Contrepoint ciblent expressément des délinquants qui souscrivent à des niveaux élevés d'expressions procriminelles, comme des attitudes négatives à l'égard du système de justice pénale, des institutions traditionnelles, des figures d'autorité et d'autres personnes non criminelles, et qui ont recours à la neutralisation pour rationaliser ou rendre acceptable leur participation à des activités criminelles.

Fait plus remarquable, cette étude appuie la validité dynamique et prédictive comme critère des attitudes antisociales. Des baisses postérieures au programme ont été observées pour la plupart des mesures psychométriques, ce qui semble indiquer qu'une diminution des attitudes antisociales, de la neutralisation ou d'attributions criminelles improductives ou négatives a résulté de la participation au programme. En outre, les estimations de la validité prédictive des scores de changement pour certaines mesures des attitudes antisociales, après neutralisation du niveau initial d'appui du concept, étaient généralement égales ou supérieures à celles basées sur les simples scores obtenus avant et après le programme. Ces résultats semblent indiquer que les dimensions des attitudes qu'englobe la sous-échelle des attitudes envers la loi, les tribunaux et la police de la CSS-M et celles que révèlent l'Échelle de la fierté d'être délinquant et l'Inventaire des attributions criminelles sont particulièrement importantes pour prévoir le comportement

criminel et devraient donc être considérées comme des cibles prometteuses du traitement, utiles pour l'élaboration d'instruments futurs d'évaluation du risque. Les liens entre la diminution des attitudes antisociales et la baisse des taux de récidive ne font que renforcer la confiance dans l'efficacité du programme Contrepoint comme moyen de réduire la récidive.

Dans l'ensemble, nous avons recueilli des preuves solides de l'incidence favorable du programme sur la baisse des taux de suspension, de révocation et de nouvelles infractions. Même après avoir neutralisé les différences initiales sur les plans des besoins criminogènes, du risque et de la participation antérieure à des programmes, nous avons constaté que l'achèvement du programme Contrepoint favorisait la réinsertion sociale. Les résultats ont révélé que, comparé à tous les niveaux d'exposition aux programmes, y compris la non-participation, l'achèvement du programme Contrepoint était lié à une baisse de 24 % du risque d'avoir été visé par une suspension, de 38 % du risque d'avoir fait l'objet d'une révocation et de 33 % du risque d'avoir commis une nouvelle infraction dans la collectivité. Comme l'ont fait observer Gendreau, Goggin et Smith (1999), [TRADUCTION] « les méta-analyses du traitement des délinquants révèlent qu'une baisse de 15 % à 30 % du taux de récidive constitue un objectif raisonnable dans la plupart des situations » (p. 183). Cela voudrait dire que le programme Contrepoint semble être une intervention correctionnelle prometteuse et efficace.

Il ne faut pas s'étonner de l'absence d'un lien entre une exposition partielle au contenu du programme (c.-à-d., l'abandon du programme) et une baisse fiable des taux de récidive. En effet, on s'entend généralement pour reconnaître que les délinquants qui abandonnent des programmes risquent plus de récidiver étant donné que [TRADUCTION] « certaines des caractéristiques qui poussent le délinquant à abandonner le traitement augmentent sans doute aussi son risque de récidiver » (Wormith et Olver, 2002, p. 449). Dans notre étude, comparés aux délinquants qui ont achevé le programme et à ceux qui n'y ont pas participé, les décrocheurs ont obtenu de moins bons résultats correctionnels après leur mise en liberté.

En accord avec le principe du risque, les résultats semblent également indiquer que le programme Contrepoint a une incidence surtout sur la probabilité de réussite des délinquants considérés initialement comme présentant un risque élevé de récidive. À la condition de poursuivre le programme jusqu'à la fin, les délinquants à risque élevé inclus dans la présente étude semblaient profiter le plus de l'intervention. En outre, les constatations montrent que le programme Contrepoint est tout aussi efficace auprès des différents groupes raciaux. Les

délinquants autochtones et ceux d'autres minorités raciales qui l'ont achevé ont en fait affiché une baisse plus marquée des taux de récidive que les délinquants de race blanche.

Limitations des résultats

Malgré la décision d'inclure les décrocheurs dans le groupe des participants au programme, l'échantillon relativement nombreux, la longue période de suivi et la tentative de tenir compte des nombreuses différences existant d'emblée entre le groupe des participants et le groupe témoin, il faut reconnaître l'existence de plusieurs limitations. Tout d'abord, les délinquants n'ont pas été choisis et assignés aux groupes au hasard. Sur les plans statistique et méthodologique, même si l'on a tenté de neutraliser plusieurs variables confusionnelles éventuelles, un certain nombre d'autres variables, peut-être toutes aussi importantes (p. ex., degré de motivation, comportement en établissement, niveau de scolarité) peuvent avoir été différentes avant la participation au programme ou la mise en liberté et avoir par conséquent exercé une influence sur les résultats obtenus. Un autre facteur tout aussi important dans cette étude était l'impossibilité de neutraliser les biais de sélection. Ainsi, les batteries de tests administrées antérieurement ou postérieurement n'étaient pas toujours disponibles, ce qui a empêché d'inclure d'autres participants au programme.

Une autre lacune de la présente recherche provient du fait qu'elle était basée sur les taux de suspension, de révocation et de nouvelles infractions comme les seules mesures des résultats. Cela peut avoir mené à une sous-estimation des bienfaits du programme. Ainsi, une dimension tout aussi importante de l'efficacité du programme, qui a été omise dans la présente étude, porte sur l'évaluation d'autres indicateurs d'un comportement prosocial ou d'un ajustement social amélioré (Latessa et Travis III, 1992; Henning et Frueh, 1996). Ces indicateurs incluent l'établissement de meilleures relations interpersonnelles ou une participation prolongée à l'emploi et aux études. La présente étude ne permet pas de tirer des conclusions au sujet de l'incidence du programme Contrepoint sur ces variables des résultats et limite, par conséquent, l'éventail des conclusions encourageantes qu'on peut tirer.

Une autre question importante a trait au mécanisme actuel d'aiguillage employé pour choisir les délinquants qui participeront au programme Contrepoint. Non seulement celui-ci n'a-t-il pas réussi à cibler les délinquants présentant un niveau modéré à élevé d'attitudes antisociales comparativement à la population générale des délinquants du SCC, mais la plupart

des participants au programme inclus dans la présente étude présentaient un risque faible à modéré de récidive. Cela s'est produit même si cette étude, tout comme les recherches antérieures, montre clairement que les interventions correctionnelles profitent davantage aux délinquants à risque élevé qu'à ceux qui présentent un niveau faible à moyen de risque.

Même si dans cet échantillon, ce sont surtout les délinquants à risque élevé qui ont eu tendance à décrocher et à se livrer par la suite à des activités criminelles ou antisociales, en interrompant si tôt leur participation au programme, ces délinquants n'ont manifestement pas été suffisamment exposés à son contenu pour en retirer tous les bienfaits. Par conséquent, tout en appuyant l'efficacité du programme Contrepoint comme moyen de réduire les taux de récidive, ces résultats encourageants suscitent en même temps des préoccupations au sujet de l'abandon du traitement et de son incidence sur les taux de récidive. Cela soulève quelques questions importantes pour les praticiens et les chercheurs.

Conséquences et suggestions pour la recherche future

Il faudrait envisager des moyens nouveaux de comprendre et en définitive de réduire l'abandon du traitement. Pour atteindre cet objectif, il faudrait s'employer explicitement à examiner la capacité du programme Contrepoint à répondre à des préoccupations de base en matière de réceptivité comme celles liées à l'intelligence verbale, au niveau de scolarité, à l'existence d'un trouble mental ou de la personnalité, à l'âge et à la langue.

Il semble aussi indispensable pour la recherche future de faire entrer en ligne de compte les différences entre les délinquants qui achèvent le programme et ceux qui l'abandonnent. Il faudrait, par exemple, explorer les effets éventuellement modérateurs ou différentiels du degré de motivation des délinquants ou de leurs raisons d'abandonner le traitement. En outre, une analyse bibliographique a clairement fait ressortir la nécessité, dans le cadre des recherches futures, d'acquérir une compréhension théoriquement solide et empiriquement valide des questions de réceptivité. Il existe un grand besoin de recherche sur les effets interactifs de différents types de traitements et de personnes.

Une piste qu'il serait particulièrement intéressant d'explorer est celle de savoir si les baisses observées des attitudes antisociales et de la neutralisation se traduisent en réalité en une augmentation correspondante des attitudes prosociales. Autrement dit, il est possible que le programme Contrepoint modifie les attitudes antisociales fondamentales des délinquants, mais ne

contribue guère à transformer cette connaissance en un apprentissage des attitudes prosociales. Cette réduction ne suffit peut-être pas en elle-même à produire un changement perceptible dans le comportement chez certaines personnes. Il faudrait donc examiner, dans le cadre des recherches futures, l'effet modérateur éventuel des attitudes prosociales sur la relation entre les attitudes antisociales et les tendances comportementales. Dans la pratique, nous recommandons donc d'inclure dans la batterie de tests d'auto-évaluation préalable et postérieure utilisée pour le programme Contrepoint une mesure des attitudes prosociales.

Conclusion

Dans l'ensemble, la constatation selon laquelle l'achèvement du programme Contrepoint est lié à une réinsertion sociale améliorée non seulement confirme l'importance du rôle des attitudes antisociales dans le comportement criminel, mais souligne également l'efficacité de l'intervention de réadaptation. Cette étude a montré que le programme Contrepoint est une intervention efficace et cliniquement appropriée pour les délinquants à risque élevé éprouvant un besoin manifeste dans le domaine des attitudes.

BIBLIOGRAPHIE

Agnew, P. « The techniques of neutralization and violence », *Criminology*, vol. 32, 1994, p. 555-580.

Andrews, D. A. et Bonta, J. *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson Publisher Ltd, 1994.

Andrews, D. A. et Bonta, J. *The Psychology of Criminal Conduct*, 2^e édition, Cincinnati, Anderson Publisher Ltd, 1998.

Andrews, D. A. et Bonta, J. *The Psychology of Criminal Conduct*, 3^e édition, Cincinnati, Anderson Publisher Ltd, 2003.

Andrews, D.A., Bonta, J. et Hoge, R.D. « Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 17, 1990, p. 19-52.

Andrews, D. A. et Wormith, J. S. *Sentiments criminels et comportement criminel*, Rapport pour spécialistes de la Direction des programmes, Ottawa (Ontario) Canada, ministère du Solliciteur général du Canada, 1984.

Andrews, D. A., Wormith, J. S. et Kiessling, J. J. *L'évaluation introspective de la propension au crime et du comportement criminel : les facteurs qui risquent de compromettre la validité de l'évaluation des attitudes et de la personnalité*, Rapport pour spécialistes de la Direction des programmes, Ottawa (Ontario) Canada, ministère du Solliciteur général du Canada, 1985.

Andrews, D. A., Zinger, I., Hoge, R. D., Gendreau, P. et Cullen, F. T. « Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis », *Criminology*, vol. 28, 1990, p. 369-404.

Andrews, K. H. et Kandel, D. B. « Attitude and behavior: A specification of the contingent consistency hypothesis », *American Sociological Review*, vol. 44, 1979, p. 298-310.

Atkinson, J. L. *Neutralizations among Male and Female Fraud Offenders*, thèse de doctorat non publiée, Université Queen's, Ontario, Canada, 1998.

Blumenthal, M. D. « The belief systems of protesting college students », *Journal of Youth and Adolescence*, vol. 2, 1973, p. 103-123.

Bonta, J., Harman, W. G., Hann, R. G. et Cormier, R. B. « The prediction of recidivism among federally sentenced offenders: A re-validation of the SIR Scale », *Canadian Journal of Criminology = Revue canadienne de criminologie*, vol. 38, 1996, p. 61-79.

Cloward, R. A. et Ohlin, L. E. *Delinquents and Opportunity: A Theory of Delinquent Gangs*, New York, Free Press, 1960.

- Cohen, A. K. *Delinquent Boys: The Culture of the Gang*, Glencoe, IL, Free Press, 1955.
- Gendreau, P., Grant, B. A., Leipziger, M. et Collins, S. « Norms and recidivism rates for the MMPI and selected experimental scales on a Canadian delinquent sample », *Canadian Journal of Behavioural Science = Revue canadienne des sciences du comportement*, vol. 11, 1979, p. 21-31.
- Glueck, S. et Glueck, E. T. *Unraveling Juvenile Delinquency*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1950.
- Graham, I.-J. et Van Diemen, M. V. *Counter-Point: A Program for Attitude and Behaviour Change*, Société John Howard d'Ottawa-Carleton et Service correctionnel du Canada, 1999.
- Hann, R. G. et Harman, W. G. *Prévision du risque lié à la mise en liberté : application du système de notation Nuffield. Rapport découlant du projet d'évaluation du risque lié à la mise en liberté et du processus décisionnel concernant la libération conditionnelle*, Ottawa, ministère du Solliciteur général du Canada, 1989.
- Henning, K. R. et Frueh, B. C. « Cognitive-behavioral treatment of incarcerated offenders: An evaluation of the Vermont Department of Corrections' Cognitive Self-Change Program », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 23, 1996, p. 523, 541.
- Hoge, R. D., Andrews, D. A. et Leschied, A. W. « Tests of three hypotheses regarding the predictors of delinquency », *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 22, 1994, p. 547-559.
- Kroner, D. G. et Mills, J. F. « The structure of antisocial attitudes among violent and sexual offenders », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 42, 1998, p. 246-257.
- Kroner, D. G. et Mills, J. F. *Criminal Attribution Inventory (CRAI) Manual: User Guide*, Selby (Ontario), Canada, 2003.
- Latessa, E. J. et Travis III, L. F. « Residential community correctional programs », dans J. M. Byrne, A.J. Lurigio, & J. Petersilia (dir.), *Smart Sentencing: The Emergence of Intermediate Sanctions*, Newbury Park, California, Sage Publications, p. 166-181.
- Merrill, J., Alterman, A., Cacciola, J. et Rutherford, M. « Prior treatment history and its impact on criminal recidivism », *Journal of Substance Abuse Treatment*, vol. 17, 1999, p. 313-319.
- Merton, R. K. « Social structure and anomie », *American Sociological Review*, vol. 3, 1938, p. 672-682.

Mills, J. *Criminal attitudes: Assessment and the relationship with psychopathy and response latency*, thèse de doctorat non publiée, Université Carleton, Ontario, Canada, 2000.

Mills, J. F. et Kroner, D. G. « The Criminal Sentiments Scale: Predictive validity in a sample of violent and sex offenders », *Journal of Clinical Psychology*, vol. 53, 1997, p. 399-404.

Mills, J. F. et Kroner, D. G. *Measures of Criminal Attitudes and Associates: User Guide*, Selby (Ontario), Canada, 1999.

Mills, J. F. et Kroner, D. G. *Criminal Attribution Inventory: User Guide*, Selby (Ontario), Canada, 2001.

Mills, J. F., Kroner, D. G. et Forth, A. E. « Measures of criminal attitudes and associates (MCAA): Development, factor structure, reliability, and validity », *Assessment*, vol. 9, 2002, p. 240-253.

Motiuk, L.L. « Système de classification des programmes correctionnels : processus d'évaluation initiale des délinquants », *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 9, 1997, p. 18-22.

Mylonas, A. D. et Reckless, W. C. « Prisoners' attitudes toward law and legal institutions », *Journal of Criminal Law, Criminology, and Police Science*, vol. 54, 1963, p. 479-484.

Nafekh, M. et Motiuk, L.L. *L'Échelle révisée d'information statistique sur la récidive (Échelle d'ISR-R1) : un examen psychométrique*, Rapport de recherche n° R-126, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 2002.

Nuffield, J. *La libération conditionnelle au Canada*, Ottawa, ministère du Solliciteur général du Canada, 1982.

Reicher, S. et Emler, N. « Delinquent behaviour and attitudes to formal authority », *British Journal of Social Psychology*, vol. 24, 1985, p. 161-168.

Roy, R. E. et Wormith, J. S. *Les effets de l'incarcération : les mesures des sentiments criminels*, Rapport pour spécialistes de la Direction des programmes, Ottawa (Ontario) Canada, ministère du Solliciteur général du Canada, 1985.

Shields, I. W. et Simourd, D. J. « Predicting predatory behavior in a population of incarcerated young offenders », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 18, 1991, p. 180-194.

Shields, I. W. et Whitehall, G. C. *The Pride in Delinquency Scale*, document présenté à la conférence d'hiver des psychologues correctionnels de l'est de l'Ontario, Burritts Rapids, Canada, 1991.

Shields, I. W. et Whitehall, G. C. « Neutralization and delinquency among teenagers », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 21, 1994, p. 223-235.

Simourd, D. J. *Criminal Attitudes: The Silent Partner in Crime*, document présenté au colloque annuel de la Société canadienne de psychologie, Saskatoon, Canada, 1996.

Simourd, D. J. « The Criminal Sentiments Scale – Modified and Pride in Delinquency Scale: Psychometric properties and construct validity of two measure of criminal attitudes », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 24, 1997, p. 52-70.

Simourd, D. J. et Olver, M. E. « The future of criminal attitudes research and practice », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 29, 2002, p. 427-446.

Simourd, D. J. et Van De Ven, J. « Assessment of criminal attitudes: Criterion-related validity of the Criminal Sentiments Scale – Modified and Pride in Delinquency Scale », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 26, 1999, p. 90-106.

Sutherland, E. H. *Principles of Criminology*, 3^e édition, Philadelphia, Lippincott, 1939.

Wormith, J. S. « Attitude and behavior change of correctional clientele: A three year follow-up », *Criminology*, vol. 22, 1984, p. 595-618.

Wormith, J. S. et Goldstone, C. S. « The clinical and statistical prediction of recidivism », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 11, 1984, p. 3-34.

Wormith, J. S. et Olver, M. E. « Offender treatment attrition and its relationship with risk, responsivity, and recidivism », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 29, 2002, p. 447-471.